



www.preventex.qc.ca

Préventex

Association
paritaire
du textile

Volume 19, numéro 5
Novembre 2002

La législation avant / après
La procédure en 11 étapes
Descriptions de tâches
Schéma complet
Subdivision des secteurs
en zones

Personne-ressource :
Diane Bruneau,
conseillère en prévention



PRÉVENTEX

PROCÉDURE

D'ÉVACUATION

D'URGENCE

En 2002, Préventex a tenu un colloque sur les mesures d'urgence au cours duquel un atelier portait exclusivement sur le plan d'évacuation. Depuis, plusieurs entreprises se sont dotées d'une procédure d'évacuation, alors que d'autres s'apprentent à le faire. De plus, la réglementation à ce sujet a un peu changé, spécialement au niveau de la fréquence des exercices. Dans son souci de bien servir sa clientèle, Préventex reprend une partie de l'information présentée au colloque pour en faire une fiche qui saura, nous l'espérons, non seulement aider le secteur à se conformer aux exigences légales, mais aussi, et surtout, à protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des individus y oeuvrant.

La législation avant les changements

RÈGLEMENT SUR LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

- 2.2.1 e)** Le chef de tout établissement doit : établir un plan d'évacuation en cas d'urgence.
- 2.2.1 f)** Le chef de tout établissement doit : faire exécuter périodiquement et selon les risques, les exercices de sauvetage et d'évacuation. Pour les établissements à risques élevés d'incendie ou d'explosion, et ayant un effectif de 10 travailleuses et plus, on doit effectuer au moins un exercice d'évacuation chaque année.

La législation après les changements

Voici maintenant ce que le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* mentionne sur ce sujet.

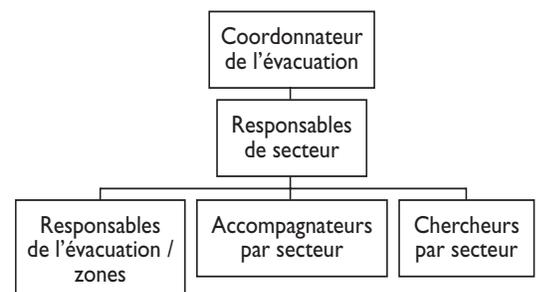
MESURES DE SÉCURITÉ EN CAS D'URGENCE

- 34.** Plan d'évacuation : Dans tout établissement, un plan d'évacuation en cas d'urgence doit être établi et mis en application, le cas échéant.
- 35.** Exercices : Des exercices de sauvetage et d'évacuation doivent être tenus au moins une fois l'an. Ces exercices sont adaptés aux risques que présente l'établissement ainsi qu'à la nature des activités qui y sont exercées.

AVERTISSEMENT

Ce document n'est pas un plan de mesures d'urgence. Il ne sert qu'à élaborer une procédure pour faire l'évacuation du personnel sans égard au type d'immeuble et/ou aux équipements.

ORGANIGRAMME du plan de sécurité des incendies





Le bulletin Préventex est publié par

Préventex – Association paritaire du textile

2035, avenue Victoria, bureau 203
Saint-Lambert QC J4S 1H1
Téléphone : (450) 671-6925
Télécopieur : (450) 671-9267
Courriel : info@preventex.qc.ca
www.preventex.qc.ca

Directeur général et éditeur
Jean-Marc Champoux

Co-président patronal
Jacques Hamel
Cavalier Textiles inc.

Co-président syndical
Pierre-Jean Olivier
TUAC/COUTA

Coordination
Lise Laplante

Rédaction
Pierre Bouchard
Indico Communication

Traduction
Paule Champoux-Blair

Conception graphique
Anne Brissette Graphiste

Impression
Imprimerie For inc.

Préventex, ses administrateurs, son personnel et les auteurs des textes de cette publication ne garantissent pas l'exactitude des informations qu'elle contient, ni l'efficacité pertinente qu'elles peuvent laisser présumer, de sorte qu'ils n'assument aucune responsabilité. De même, les informations qu'on y retrouve ne doivent pas être considérées comme des avis professionnels. La mention d'un produit ou d'un service par un annonceur externe ou dans un texte non publicitaire ne doit pas être interprétée comme une adhésion ou une recommandation.

Le bulletin Préventex est distribué gratuitement aux membres et intervenants du secteur du textile et de la bonneterie du Québec. La reproduction de textes est autorisée pourvu que la source soit mentionnée.

Dépôt légal : 1^{er} septembre 1994
ISSN 0825-4230

Tirage : 2500 exemplaires

LA PROCÉDURE EN 11 ÉTAPES

On parle d'une procédure en 11 étapes, mais l'étape 2 est la plus complexe et la plus longue. C'est le cœur de la procédure, elle se divise en 11 activités.

1 Nommer le responsable de l'élaboration de la procédure d'évacuation

Cette personne n'est pas obligatoirement celle qui sera chargée de coordonner l'évacuation.

2 Élaborer la procédure d'évacuation sur papier

Voir les détails des sous-activités que cela représente (A à K)

A Évaluer la situation

Il s'agit de prendre conscience des éléments suivants en fonction d'une évacuation possible :

- aménagement de l'équipement ;
- structure de l'entreprise, comme par exemple le nombre d'escaliers, de cages d'escalier, les emplacements des sorties de secours, etc. ;
- le nombre d'individus à évacuer en tout temps (sans oublier le personnel de bureau) ;
- les équipes de travail (jour, nuit, fin de semaine).

B Obtenir l'inventaire des produits chimiques

Il s'agit :

- d'identifier les produits présents et de les situer dans l'établissement ;
- de connaître leur classification SIMDUT et TMD ;
- d'évaluer les quantités maximales de produits pouvant se retrouver à chaque endroit.

Par exemple, lors d'une évacuation à cause d'un feu, il est important de savoir où sont entreposés les produits inflammables. Il pourrait être obligatoire de procéder à l'évacuation par une autre sortie si le feu est dans ce secteur.

C Dresser un plan de l'usine

Obtenir un plan (ou un simple schéma) sur papier de grandeur 8½ x 11 ou 8½ x 14 et y indiquer l'emplacement :

- des extincteurs ;
- des trousse de premiers secours ;
- des voies de circulation ;
- des sorties de secours (numérotées de préférence) ;
- du lieu de rassemblement extérieur (à l'opposé des vents dominants) ;
- des déclencheurs d'alarme (si applicable) ;
- de l'entreposage (massif) des produits chimiques (si applicable) ;
- du point de contrôle du gaz (si applicable) ;
- du point de contrôle des gicleurs automatiques (si applicable) ;

- des postes d'attente (requis seulement lorsqu'il y a des escaliers à descendre pour évacuer).

Par la suite, il sera possible de réutiliser ce plan pour y indiquer les sorties à prendre, un peu comme sur les plans que l'on voit dans les hôpitaux.

D Déterminer les secteurs

Il s'agit d'évaluer qui sortira où, en tenant compte :

- du personnel à évacuer ;
- de la distance à parcourir ;
- du nombre de sorties disponibles.

E Subdiviser les secteurs en zones (si requis)

Il s'agit de subdiviser les secteurs si ces derniers sont trop vastes, toujours en tenant compte :

- du personnel à évacuer ;
- de la distance à parcourir ;
- du nombre de sorties.

F Identifier les besoins d'une équipe d'évacuation et en sélectionner les membres

Voir les descriptions de tâches à la fin du document

- Choisir d'abord le coordonnateur de l'évacuation. Cette personne peut être celle qui a élaboré le plan sur papier. Toutefois, elle doit avoir un poste assez important dans la compagnie, car elle aura probablement des décisions importantes à prendre au nom du personnel et de la compagnie.
- Ensuite, déterminer nos besoins pour chaque secteur, soit :
 - un responsable de secteur ;
 - un responsable de l'évacuation ou de zone (on recommande une personne par porte) ;
 - un accompagnateur (s'il n'y a pas de secouriste dans ce secteur) ;
 - un chercheur (si le secteur comporte des endroits fermés ou isolés).

Selon la réalité de l'entreprise, certaines de ces fonctions peuvent être jumelées.

Pour choisir les membres de l'équipe, il faut considérer les qualités requises pour accomplir le travail. Les personnes choisies doivent :

- avoir suffisamment d'autorité ou de leadership pour faire respecter les consignes d'évacuation et pour prendre des décisions sous pression ;
- être capable de travailler en équipe.

G Déterminer les postes d'attente

Ces postes sont les endroits où les personnes incapables de descendre les escaliers sont amenées en attente de l'aide des pompiers pour les évacuer.

H Établir un contrat d'entraide

Il s'agit de prendre les arrangements nécessaires pour assurer le confort et la sécurité des personnes évacuées, spécialement en hiver. Il peut s'agir de l'usine voisine, d'autobus, etc.

Vérifier auprès de votre service d'incendie qui offre parfois ce service.

I Élaborer les directives pour le personnel

C'est en fait la procédure à suivre pour les travailleurs selon les différentes situations (début d'incendie, incendie majeur, etc.).

J Préparer les ateliers de formation et/ou d'information

Élaborer le contenu :

- de la formation pour les membres de l'équipe ;
- des rencontres d'information pour le personnel en général.

K Planifier les exercices

La loi stipule au moins une fois l'an, mais pour certains types d'entreprises, cela devra se faire plus souvent compte tenu du risque. Il vous appartient donc d'en établir la fréquence.

Bien sûr, vous éviterez de tenir des exercices d'évacuation par temps froid.

Encore une fois, communiquez avec votre service d'incendie local. Il peut probablement vous appuyer lors de cette activité, et ce, sans aucun frais.

Comme un exercice est fait dans le but de mettre la procédure à l'épreuve, il est important de faire suivre cet exercice d'une rencontre d'évaluation, afin d'apporter des correctifs nécessaires, si requis.

3 Faire approuver le plan par la haute direction

Avant de passer aux actes, il est important que la haute direction soit pleinement consciente du plan et de ce que son application implique.

4 Numéroté les sorties et tracer les voies de circulation

Il s'agit ici :

- de tracer à l'aide de lignes sur le plancher les voies de circulation, comme sur le plan. Ainsi, en cas d'évacuation, une personne ne connaissant pas les lieux ou ayant perdu le sens de l'orientation à cause de la fumée, n'aura qu'à suivre les lignes pour atteindre une sortie.

- d'inscrire des chiffres sur les portes (ou le cadrage) à l'intérieur et à l'extérieur. Cela simplifie l'élaboration et la communication des directives.

5 Dispenser la formation aux membres de l'équipe

La formation qui a été élaborée sur papier à l'étape 2 est dispensée aux membres de l'équipe. Il est important qu'ils comprennent bien non seulement leur rôle, mais aussi celui de chacun des membres de l'équipe, afin d'éviter les malentendus en situation d'urgence.

6 Faire un exercice avec les membres de l'équipe et modifier le plan (si requis)

Suite à cet exercice, il y aura une rencontre des membres de l'équipe afin d'évaluer leur travail, la procédure et les directives et d'apporter les modifications requises suite aux commentaires reçus.

7 Tenir des ateliers d'information avec le personnel

Inclure tout le personnel, cadres, employées de bureau, employées du laboratoire et employées de la production.

On leur présentera la procédure d'évacuation en général, les directives élaborées à l'étape 2 ainsi que les membres de l'équipe.

8 Afficher les plans et les directives

Par plans et directives, on entend :

- les plans du genre de ceux que l'on voit dans les hôpitaux ("vous êtes ici", avec une flèche qui indique où sortir) ;
- la façon de faire, telle qu'expliquée en atelier d'information.

9 Effectuer un exercice complet

Avant cet exercice, entrez en contact avec le service des incendies afin d'obtenir :

- leur participation ;
- leurs commentaires sur le plan d'évacuation.

Rappelons ici que l'objectif d'un exercice d'évacuation est de mettre la procédure à l'épreuve, une rencontre d'évaluation suivra l'exercice.

10 Modifier le plan (si requis)

Faire des modifications uniquement si le résultat de l'exercice d'évacuation et les commentaires des pompiers vous incitent à le faire.

11 Faire une mise à jour du plan d'évacuation

- Tenir à jour la liste des besoins des membres de l'équipe.
- Garder le plan d'usine conforme à la réalité.

